

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Juin

LE DISCOURS

DE M. D'HAUSSONVILLE

Nous ne saurions mieux faire aujourd'hui que d'emprunter au *Temps* l'article dans lequel il réfute victorieusement, avec beaucoup de logique et de bon sens, l'argumentation de l'académicien politique qui représente M. le comte de Paris.

Les discours de M. le comte d'Haussonville, écrit notre confrère, se suivent et se ressemblent. Comme dans les précédents, il y a deux parties dans celui qu'il a prononcé lundi, au banquet de la presse monarchique : une critique du régime actuel et un programme; et, entre ces deux parties, il y a comme toujours la même contradiction flagrante.

Qu'il nous soit permis tout d'abord de la faire ressortir. Aussi bien est-ce le secret de l'impuissance radicale d'une politique servie sans doute par une parole pleine de foi et d'honneur, mais aussitôt paralysée par l'illogisme le plus éclatant. M. d'Haussonville commence par faire le procès de la République; il accuse la Chambre d'incohérence et de stérilité; il dénonce dans nos finances le gaspillage et le déficit; il parle de la corruption des hommes politiques; il cite une parole du comte de Paris qu'il juge profonde: c'est l'institution qui corrompt les hommes, altère le parlementarisme et creuse les déficits.

Nous ne rappellerons pas à M. d'Haussonville qu'il y a eu des corrompus sous tous les régimes, dans la monarchie de Louis XV comme dans celle de Louis-Philippe et que, dès lors, l'observation morale de M. le comte de Paris pourrait aisément se retourner contre toutes les formes de gouvernement. Nous voulons admettre la thèse de l'orateur royaliste; nous ne lui demandons que d'être lui-même de son propre avis.

Voilà qui est entendu : ce qu'il y a de radicalement mauvais dans la République, la cause principale de tous les maux et de toutes les ruines, de la corruption des individus

et de la perversion des institutions sociales, c'est la République elle-même. Si véritablement vous avez cette conviction profonde, ce que vous allez faire, aux élections qui s'approchent, ce sera sans nul doute de dénoncer et de combattre ouvertement ce mal et de dire au pays que vous voulez renverser la République et lui substituer la monarchie. Tout autre remède serait inefficace.

M. d'Haussonville conclut bien différemment; il se hâte de nous prévenir, au contraire, que ses amis ne poseront point la question constitutionnelle; ils mettront de côté leur foi monarchique, et dès à présent, ils cherchent de tous côtés les mains auxquelles ils pourraient tendre les leurs, en se déclarant satisfaits de défendre simplement l'honnêteté politique, l'ordre social et la liberté religieuse. Vous vous attendiez à voir descendre dans l'arène, enseignes déployées, le parti royaliste; non, il est plus modeste, il n'aspire qu'à se peindre et à s'effacer dans « la ligue anonyme des honnêtes gens ».

A comparer les prémisses et la conclusion de ce discours, il semble ou qu'il y ait exagération simplement oratoire dans les critiques dirigées contre le régime actuel, ou manque de foi et de courage dans le programme électoral qu'on arbore; or, comme il ne nous est point permis d'accuser l'orateur de manquer de foi et de courage, c'est à l'exagération de sa critique que nous préférons croire. En tout cas, il se réfute si bien lui-même qu'il nous dispense du devoir de le faire.

Entrerons-nous après cela dans quelques détails? M. d'Haussonville aime à couvrir ses conseils de prudence électorale de l'exemple des républicains sous l'empire. Ne chauchaient-ils pas leur drapeau, eux aussi? nous dit-il. Il y a cependant entre leur conduite d'alors et celle des royalistes d'aujourd'hui quelque différence. Pour être député ou même candidat, il fallait d'abord prêter serment à l'empire. Est-ce qu'on oblige les candidats royalistes à prêter par avance serment à la République? La vérité, c'est que les républicains arboraient alors leur dra-

peau de toutes les façons que la loi le permettait, et quand Gambetta s'appelait un opposant « irréconciliable », tout le pays savait ce que voulait dire cette épithète. Les royalistes font juste le contraire : on les invite formellement à déployer leurs couleurs, ils s'appliquent à les dissimuler le plus qu'ils peuvent.

Nous entendons bien. M. d'Haussonville s'écrie fièrement : « Jamais nous ne renoncerons à notre foi monarchique : nous poursuivrons notre action après les élections comme avant. » Cette fierté d'attitude est en effet superbe dans les réunions privées; avant et après les élections, on reste fidèle à sa foi, ce n'est que pendant les élections qu'on se résigne à la sacrifier.

Nous ne songeons pas à nier que la République et la Chambre n'aient commis des fautes. Quels hommes et quels régimes n'en commettent jamais? Nous nous efforçons ici même de les empêcher ou de les signaler au jour le jour. Mais comment s'arrange M. le comte d'Haussonville pour ne faire aucune part dans ses véhémentes critiques à la minorité d'opposition et, en particulier, à la conduite parlementaire de la droite? Sont-ils vraiment si ménagers des derniers de l'Etat, les députés de droite, quand il s'agit, comme ces jours derniers, de se faire avec le budget des réclames électorales? Le déficit dont se plaint l'orateur ne serait-il pas dix fois plus grand si la Chambre avait suivi les conseils ou accédé aux demandes des prétendus députés conservateurs.

N'a-t-on jamais vu, enfin, ces mêmes députés se joindre à l'extrême gauche dès qu'il y avait, en le faisant, quelque espoir de renverser le gouvernement ou de l'affaiblir? Pour une autre raison encore ces critiques resteront sans action sur le pays. Ce dernier accepte fort bien qu'on dénonce les fautes commises, qu'on apporte quelque passion, même de l'injustice, dans la critique que l'on en fait; mais c'est à la condition qu'il soit convaincu que vous voulez améliorer la République et non la détruire. Le jour où il se doute du contraire, votre indignation

et votre éloquence se perdent dans le désert.

M. d'Haussonville n'en veut pas seulement à la République; il en veut encore à M. de Mun et à M. Pion, à qui il adresse de véritables remontrances en leur laissant la responsabilité de leur défection. Mais nous doutons que ces remontrances puissent avoir grand effet, du moment qu'en les leur faisant en paroles, l'orateur, en fait, imite ceux qu'il condamne et reconnaît avec eux qu'il n'est plus possible de défendre pratiquement les intérêts conservateurs qu'en se plaçant dans la constitution républicaine et non en dehors.

Mais quelqu'un que le chef autorisé du parti royaliste vise plus directement encore, sans le nommer davantage, c'est Léon XIII. Quelle situation plus singulière peut-on imaginer que celle d'un catholique obligé par sa foi monarchique de se montrer plus zélé que le pape et d'afficher la prétention de mieux juger des intérêts de l'Eglise et des moyens de la servir? Or, voilà ce que fait M. d'Haussonville quand il parle de la liberté religieuse dont lui et ses amis s'imaginent qu'ils sont les derniers défenseurs.

Ce n'est pas seulement étrange, mais, au point de vue du catholicisme authentique dont l'orateur entend bien ne point sortir, c'est passablement illogique et même quelque peu téméraire. Aussi sera-t-il le seul à s'étonner que sa parole n'exerce pas plus d'action sur les catholiques habitués à suivre les conseils du pape, que sur les conservateurs libéraux fidèles tout ensemble à la cause conservatrice et à la liberté.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 19 juin 1893

Le renouvellement partiel

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur les propositions de loi de MM. Rivet et Arène, relatives au renouvellement partiel de la Chambre des députés.

M. Dupuy, président du Conseil. — Lorsqu'il

lustre à ton nom.

— Après le vol au jeu, l'assassinat.

Il fit un pas vers elle, effrayant.

— Misérable?... Elle ne recula pas.

Elle s'était dressée en face de lui, haute et droit.

Elle le foudroyait de ses yeux étincelants.

C'est lui qui fit un pas en arrière.

— Cette heure, murmura-t-elle, me paie au centuple tous les maux que j'ai soufferts. Je t'ai vu à mes pieds, rougis-ant, mugissant, désespéré. Les rôles sont changés... Je suis vengée... Tu n'as pas eu de pitié, je n'en aurai pas... Tu peux me prier, me menacer. Tes prières ne m'attendriront pas... Tes menaces ne me feront pas peur.

Il dit, affolé, épouvanté.

— Tu vois bien, infâme, que c'est toi qui m'as perdu.

Jenny Clarkson répéta à plusieurs reprises, avec une sorte de joie féroce.

— Oui, c'est moi... c'est moi ! tu ne te trompes pas c'est moi, Jean de Morlac... c'est moi qui suis revenue à Paris exprès pour toi, pour te faire verser quelques-unes des larmes que tu m'as fait répandre. J'ai voulu t'humilier comme tu m'as humiliée... J'ai voulu traîner dans la boue ce nom que tu croyais si haut et que tu n'as pas voulu abaisser jusqu'à moi.

Elle se dressa devant lui, front à front bouche à bouche.

— Regarde-moi maintenant?... Lequel de nous est le plus bas? Lequel de nous est le plus vil.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

47

LE

GARÇON DE JEU

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

XVIII

C'est donc un ennemi pour me perdre qui m'a mis entre les mains les cartes falsifiées... Et avant de vous savoir à Paris, je ne connaissais ici aucun ennemi.

— Et maintenant que vous savez que je suis ici, vous vous êtes dit : c'est elle.

— Je n'ai pas été seul à le penser, le colonel l'a cru aussi... Il n'y a qu'une vengeance de femme qui puisse être aussi raffinée, aussi cruelle.

— Et comment aurais-je fait? Vous ne vous l'êtes pas demandé.

— Rien n'est impossible à une femme qui veut faire le mal.

Elle le regarda fixement et dit :

— Et si c'était vrai? si c'était moi?

— Si c'était vrai, je viendrais me mettre à vos genoux, vous supplier.

Il s'était courbé à demi.

— ... Vous supplier de ne pas laisser sous la honte mes cheveux blancs, d'épargner mon fils.

Un éclair brilla dans ses yeux.

— Je vous ai suppliée autrefois de même; m'avez-vous entendue? Moi aussi je parlais au nom de mon fils, de notre fils; cela vous a-t-il touché? Il bégaya :

— J'étais fou.

Elle poursuivit :

— Je me suis traînée à vos pieds, j'ai embrassé vos genoux pour vous retenir... Vous m'avez repoussé.

— Oui, j'ai eu des torts envers vous, des torts graves.

— J'ai passé vingt ans de ma vie à pleurer.

— N'oubliez pas que nous nous sommes aimés...

— Est-ce moi qui l'ai oublié.

— Souvenez-vous de votre jeunesse, de nos rendez-vous, de nos baisers, là-bas, à Verneuil, au bord de l'eau frissonnante?

Elle fit gravement :

— Je n'ai jamais cessé de m'en souvenir.

Il s'était laissé tomber à genoux.

— Au nom de tout cela, bégaya-t-il, ne soyez pas impitoyable.

Elle le releva.

— Il est inutile de vous courber, dit-elle, je ne puis remédier à ce qui vous est arrivé.

Il se redressa brusquement.

— Ainsi, vous refusez, dit-il d'une voix qui tremblait de colère.

Elle répondit tranquillement.

— Je ne sais pas ce que vous voulez dire.

s'agit de modifier le mode de scrutin, il importe de dire nettement ce qu'on veut au suffrage universel qui est souverain. (Longs applaudissements).

De pareilles questions ne peuvent être traitées que par une Chambre sortie du champ de bataille et aussitôt après le combat (très bien sur de nombreux bancs). Mais une Chambre qui expire et dont 38 membres seulement ont fait connaître leur avis... (Vives interruptions au centre). Oui, cette Chambre-là n'a aucune compétence pour traiter cette question. (Applaudissements prolongés à gauche.) Si vous votez cette loi à compar-timents, vous ne permettez qu'à la moitié de la voix du peuple de se faire entendre. On a dit que la consultation générale faisait jouer à pile ou face avec la République; cet argument est abandonné, car la question de l'existence de la République n'est plus en jeu.

M. Rivet. — Je proteste contre les affirmations de mon contradicteur. Cette loi est démocratique. (Protestations sur divers bancs).

M. Déroulède. — C'est une loi d'assurance contre le suffrage universel. (Vives rumeurs).

M. Folliet, parlant au nom de la commission. — La commission regrette de ne pas être d'accord avec le président du conseil et de ne pas le voir donner son approbation à un projet essentiellement républicain. (Vives protestations.) La commission vous demande de passer à la discussion des articles. (Rires.)

M. Clémenceau monte à la tribune.

M. Déroulède. — Laissez parler le protégé de Cornélius Hertz! (Rumeurs.)

Incident

M. Clémenceau. — Nous avons pu voir des hommes de différentes nuances...

M. Déroulède. — La nuance Cornélius Hertz! (Exclamations).

M. Clémenceau. — Je m'expliquerai avec vous quand il vous plaira.

M. Déroulède. — La clôture! (Tumulte.)

M. Clémenceau. — Je rappelle à M. Déroulède la nuit où il m'a proposé de marcher contre cette Chambre.

M. Millevoje proteste énergiquement.

M. Déroulède se précipite dans l'hémicycle.

M. le président. — Monsieur Déroulède, je vous rappelle à l'ordre.

MM. Déroulède et Millevoje protestent à nouveau.

M. le président. — Monsieur Déroulède, je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Déroulède. — Clémenceau est un agent de l'étranger! (Tumulte).

M. le président. — Je vais vous appliquer le règlement.

M. Clémenceau. — Je veux exposer quelques considérations...

M. Déroulède. — Monétaires! (Exclamations).

M. Clémenceau. — Vous me rendez compte...

M. Millevoje. — Rendez vos comptes vous-même! (Profonde émotion.)

M. Clémenceau. — On veut améliorer une de nos méthodes de travail. Un seul point doit nous préoccuper, c'est le droit du suffrage universel. Le suffrage universel, c'est tout ce qui reste debout! (Rumeurs à gauche.) C'est le souverain acclamé par les uns, maudit par les autres, accepté par tous.

Il est dominateur et sacrificateur.

M. Déroulède. — Et concussionnaire quand c'est vous qui le détenez. (Sensation prolongée).

M. Clémenceau. — Le suffrage universel s'est installé aux Tuileries, ligotté, passé à tabac, jusqu'au jour où Gambetta...

M. Déroulède. — Clémenceau parlant de Gambetta!

M. Clémenceau. — N'ajoutez pas une nouvelle entrave au suffrage universel.

M. Déroulède. — La pire entrave est celle qui vient de l'étranger. (Tumulte violent.)

M. Clémenceau. — M. Déroulède, qui m'interrompt systématiquement, a commencé par dire qu'il ne me donnerait pas de réparation. C'est à la hauteur de son courage.

M. Déroulède hausse les épaules et sourit dédaigneusement.

M. Millevoje, s'adressant à M. Clémenceau. — Vous ne voyez donc pas que vous êtes environné de mépris. (Silence solennel).

M. Clémenceau. — S'il y a dans le pays un besoin profond, invétéré...

M. Déroulède. — ...De mépris pour vous!

M. Clémenceau se tourne vers le président.

M. Millevoje. — Descendez de la tribune!

M. le président à M. Millevoje. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Clémenceau poursuit laborieusement son discours, mais la Chambre ne l'écoute pas. C'est un dédain universel et un effondrement terrible. Les huissiers ont beau crier silence; rien n'y fait.

M. Déroulède monte au fauteuil présidentiel et discute à voix basse avec le président.

M. Clémenceau, qui tient tête à l'orage, achève son discours en suppliant la Chambre de ne pas toucher au suffrage universel.

Il redescend de la tribune au milieu d'un silence glacial. Sept députés seulement l'applaudissent, parmi lesquels M. Laguerre.

La Chambre prononce la clôture de la discussion générale.

Rejet de la proposition

Le passage à la discussion des articles est repoussé par 323 voix contre 214. (Applaudissements prolongés à droite et à l'extrême gauche).

Exécution de M. Clémenceau

M. le président. — M. Déroulède a la parole pour un fait personnel.

M. Déroulède. — A l'heure actuelle, nous sommes placés dans une situation fort inquiétante vis-à-vis de l'Europe, et c'est la gravité même de cette situation qui m'a rendu si violent contre ses... ou plutôt contre son auteur responsable.

Il y a, en effet, de l'autre côté de la Manche, un ami intime du précédent orateur, un agent de l'étranger, dont la personne et les papiers sont entre les mains du gouvernement de l'Angleterre (Interruptions).

C'est une situation si grave, si dangereuse même, qu'en vérité j'aurais hésité à en parler dans cette assemblée si je n'avais pas vu cet audacieux monter à cette tribune pour tâcher de remonter sur son siège électoral, lui qui a jeté la France dans de si inextricables complications.

Voilà pourquoi j'ai parlé, pourquoi je suis intervenu! (Bruit).

Le pays, inquiet et irrité, se demande ce qui peut bien se passer à Bournemouth.

Ce qui s'y passe hélas! c'est que les papiers que Cornélius Herz avait tout d'abord promis de livrer à tel ou tel Français, ces papiers qui peuvent compromettre tant de personnages, sont, à l'heure qu'il est, livrés à l'Angleterre (Mouvement).

En effet, je ne vous connais pas, et pourtant je suis votre fils.

Jean de Morlac recula, hébété.

Un cri mêlé de stupeur et d'épouvante s'échappa de ses lèvres.

Jenny Clarkson ricana.

Williams s'avança encore, se plaça face à face avec le duc, et dit, en désignant la pièce d'où il sortait.

— J'étais là... J'ai tout entendu... Ma mère n'est pas coupable... C'est moi qui ai eu l'idée de la vengeance et qui l'ai exécutée... Elle est terrible, n'est-ce pas?

Elle me coûtera l'honneur et la vie, murmura sourdement Jean de Morlac.

— Votre abandon nous a coûté plus que cela, dit Williams. Pendant que vous étiez ici, riche, heureux, honoré, élevant près de vous votre fils, à qui tout souriait et qui n'avait pas plus de droit que moi à votre amour, savez-vous ce que je faisais, ce que j'étais, moi, votre premier enfant, le sang de votre sang aussi.

Le duc frissonna, mais ne répondit pas.

— Séparé de ma mère par la misère, poursuivait Williams, volé par des bandits, initié au crime par eux, je menais dans les bouges de New-York une vie misérable, dégradée. Je me faisai, parmi les infâmes de là-bas un nom tel que j'étais obligé d'en changer chaque jour pour sortir de cette fange. A chaque instant je côtoyais la prison et même la potence. Et moi qui aurais dû m'appeler Jean de Morlac comme mon père, qui aurais pu avoir des armoiries sur mes monchoirs, j'étais baptisé par mes compagnons de crimes et de débâches, d'un sobriquet dont je rongissais

Il ne s'agit plus seulement maintenant de telle ou telle dénonciation, plus ou moins déplorable, faite du haut de cette tribune. Non, maintenant, aujourd'hui, c'est l'Angleterre, c'est le cabinet de Londres qui possède contre nous de véritables secrets d'Etat (Mouvements divers).

M. Clémenceau. — Vous savez bien que vous mentez!

M. Paul Déroulède. — Ne parlez plus; vous n'avez que trop parlé (Applaudissements sur divers bancs).

Je n'insiste pas, messieurs, car l'affaire est aussi pénible pour vous que pour moi; mais si j'ai à m'excuser vis-à-vis de la Chambre du scandale que j'ai pu causer tout à l'heure, il m'est bien permis d'ajouter pour ma défense que ce scandale, né de mon indignation, était un dernier acte de justice. Ne croyez pas que j'aie agi de gaieté de cœur; ne croyez pas que je me sois départi sans réflexion de l'attitude de calme et de réserve que j'observais depuis ces derniers temps (Exclamations sur divers bancs à gauche et au centre).

Oui, messieurs qui protestez, mon attitude a été calme et réservée, et vous pourriez même m'en remercier, loin de le contester (Mouvements divers), car vous ne pouvez pas douter qu'il n'eût tenu qu'à moi d'agiter le pays avec ces douloureuses questions qui absorbent encore l'opinion publique. Je n'ai pas voulu, je ne veux pas le faire encore.

Restons entre nous. Et je vous dis: laissons là pour l'instant les questions de politique extérieure et n'ayons qu'une préoccupation: la préoccupation nationale. Que ce soit cette idée seule, cette idée unique qui préside à notre délibération. Envisageons sans les discuter, mais seulement pour les prévoir, toutes les éventualités qui peuvent résulter de la possession des papiers de Cornélius Herz par des mains étrangères (Mouvement).

Grave problème, n'est-ce pas? Si grave qu'il tient en suspens la nomination de notre ambassadeur en Angleterre, hélas! car il existe dans notre diplomatie une question Cornélius Herz, et vous voulez que sans m'indigner, sans protester, sans me récrier, je laisse tranquillement monter à cette tribune, impunément parler au milieu de nous, celui qui a été l'introduit de cet homme en France! (Mouvements divers).

M. Clémenceau. — Ce n'est pas vrai! (Bruit).

M. Paul Déroulède. — Vous n'avez plus de démenti à donner; il y a des gens qui ne démentent plus! (Vifs applaudissements à droite. — Bruit).

Voilà, messieurs, quel est l'état de mon esprit lorsque, dans un débat sur le suffrage universel, sur une des questions qui intéressent tous les Français, j'ai vu intervenir celui que je viens de désigner.

Oui vraiment, c'était celui-là qui voulait résumer la discussion, la clore même pour feindre de l'avoir dirigée, pour se donner l'apparence d'avoir rassemblé les volontés hésitantes, décidé des votes, protégé les ministres. Car, à l'heure présente, comme il sent qu'il ne peut plus détruire, il s'essaye à consolider, sinon à reconstruire.

Il m'a paru impossible de lui laisser jouer ce rôle, et je me suis jeté pour la seconde fois en travers de sa route, ne voulant pas qu'il pût descendre de cette tribune après un discours paisiblement fait, paisiblement écouté, et qui lui eût servi de thème pour aller dire à ses électeurs

qu'il avait retrouvé l'oreille de la Chambre et reconquis la confiance du Parlement.

Eh bien! non, monsieur Clémenceau, non, vous n'avez pas reconquis cette confiance. Ce n'est pas ma seule indignation qui a refusé de vous entendre; c'est aussi, c'est surtout la conscience de tous ceux qui m'écoutent en ce moment même.

M. Clémenceau. — Vous êtes un menteur et un lâche!

M. Paul Déroulède. — A cet homme, j'ai déjà dit qu'il était impuissant à démentir: il ne peut pas offenser non plus (Mouvements divers).

M. Clémenceau. — En attendant, vous êtes obligé d'empêcher ça! (Murmures).

M. Paul Déroulède. — Je passe, messieurs, je poursuis, et je vous supplie de croire qu'il n'y a de ma part en tout ceci, aucune question de parti. J'en appelle ici à tous ceux qui, depuis les derniers événements, ont vu maintes fois monter à cette tribune des hommes plus ou moins compromis dans les affaires de Panama. Qu'ils disent si je ne suis pas resté silencieux à mon banc! qu'ils disent si j'ai fait entendre une protestation! Et savez-vous pourquoi? Parce que ceux-là n'ont du moins pas fait de politique antinationale; parce que, égarés ou coupables, ceux-là du moins sont encore des nôtres; mais lui, il est de l'étranger (Bruit).

C'est pourquoi, tout en m'excusant vis-à-vis de cette Chambre, vis-à-vis de tous mes autres collègues, de la véhémence de mon attitude et de mon langage, non seulement je ne m'excuse pas vis-à-vis de lui, mais je n'ai qu'un regret, qui est de n'avoir pas eu assez de puissance oratoire ou assez d'autorité personnelle pour le flétrir encore plus hautement que je ne l'ai fait! (Applaudissements sur divers bancs. — Bruit prolongé).

M. Clémenceau. — Je vous ai dit que vous êtes un menteur; j'ajoute que vous êtes le charlatan du patriotisme (Agitation, murmures).

On lit dans le Petit Journal :

En lisant les incidents de lundi, l'indignation vengeresse de MM. Déroulède et Millevoje, n'était pas ce qu'il y avait de plus dur pour M. Clémenceau. Ce qui l'accablait, ce qui lui laissait voir, malgré toutes les illusions dont il cherchait à s'abuser encore, qu'il était irrémédiablement condamné, c'est l'attitude de la Chambre tout entière, c'est le silence de ses anciens amis, dont pas un, pas un seul, n'a eu le courage de prendre sa défense et de protester à chaque coup de marteau que donnaient Déroulède ou Millevoje pour clouer l'homme néfaste au pilori parlementaire.

Jamais, depuis le jour où Daniel Wilson fut chassé par ses collègues, on n'avait assisté à un abandon aussi complet, à une exécution aussi cruelle et aussi méritée.

A la suite du discours de M. Déroulède, M. Clémenceau a constitué comme témoins MM. Salis et Ménard-Dorian, pour demander à M. Déroulède une réparation par les armes. M. Déroulède a répondu qu'il était résolu à « n'accorder aucune réparation » à M. Clémenceau.

M. Millevoje a choisi comme témoins MM. A. Didon et de Morès, qui ont adressé au député de la Somme la lettre suivante :

Paris, le 20 juin 1893.

Cher ami, Nous acceptons de grand cœur d'être vos témoins. Mais, à la suite de la communication

qu'expédition criminelle hureuse... Je me croyais né dans ce milieu méprisé, et je m'y faisais, ou du moins je m'efforçais de m'y faire, mais quand je rencontrai dans les rues de New-York quelque enfant de mon âge, bien mis, passant accompagné de parents respectables, des larmes me venaient aux yeux, des larmes de regret et presque de rage.

Un nouveau frisson courut sur les corps du père et de la mère.

— Oh! pourquoi, poursuivit l'enfant, ma destinée m'avait-elle jeté dans cet enfer? Je n'étais pas né pour vivre là, je le sentais... Une voix me le disait. Plus tard le hasard, ou plutôt la Providence me mit sur le chemin de ma mère... Elle me tendit la main... me raconta son histoire. Je n'avais aucun reproche à lui faire. Elle avait été aussi malheureuse que moi.

La devineresse essaya à la dérobée de grossières larmes qui coulaient sur ses joues.

Jean de Morlac, ému, effaré, baissait les yeux, n'osant regarder ni son ancienne maîtresse ni son fils.

On eût dit qu'il était devant deux juges chargés de lui demander compte de ses fautes.

Williams continua.

— Quand j'eus retrouvé ma mère, je lui demandai :

— Et mon père, il est mort, n'est-ce pas?

Elle répondit :

— Il vit.

(A suivre)

Il ne répondit pas.

Elle ajouta ?

— C'est moi maintenant, moi, Louise Poitevin, l'aventurière, la sonnambule, qui ne voudrais pas de toi, qui refuserais d'être duchesse de Morlac, compagne d'un trichur et d'un voleur.

Il fit un bond de fureur.

Ses mains s'abattirent comme des griffes sur l'épaule de Jenny Clarkson, qui poussa un cri de douleur, puis il dit :

— Tu as trop parlé, Louise, tu viens de te perdre... Tu viens de proclamer mon innocence en avouant que c'est toi qui m'as fait accuser pour te venger... Tu as eu des complices... A défaut de toi, ces complices parleront. L'or leur déliera la langue... Je suis riche... Je dépenserai ma fortune s'il le faut, mais je sauverai mon honneur.

Elle le regarda d'un air ironique.

— Tu crois.

— L'homme à qui tu as fait commettre une infamie pour de l'argent ne refusera pas de faire une bonne action pour plus d'argent encore. Il ne m'en veut pas, lui.

Au moment même où le duc achevait ces paroles, une porte s'ouvrit.

Williams parut.

Le duc eut un sur-saut égaré.

Il avait reconnu le garçon de cercle.

Il alla vivement à lui.

— N'est-ce pas, lui dit-il, que tu parles? Je ne t'ai rien fait. Tu ne me connais pas, toi.

Williams fit un pas en avant, regarda le duc et dit :

que vous nous avez faite, nous déclarons, sur l'honneur, que vous n'avez pas à demander ou à rendre raison à M. Clémenceau ; — il relève de la justice du peuple et du mépris public.

Haute trahison

Sous le titre : « Haute trahison », la *Cocarde* publiait hier, en tête de ses colonnes et en gros caractères, les lignes suivantes que nous insérons à titre de document :

« Documents d'une importance capitale volés à un gouvernement.

La séance de mardi n'est que le prélude d'une série de révélations d'une gravité extraordinaire, qui, prochainement seront faites à la tribune et dans la presse. Des amis et moi avons volé ou fait voler à un gouvernement des documents d'une importance énorme au point de vue du patriotisme français. Nous reconnaissons dès aujourd'hui que nous sommes passibles de la cour d'assises, car nous avons fait quelque chose qui ressemble au bris d'un coffre-fort ; mais ce que nous avons fait, nous l'avons fait pour la patrie. On s'en apercevra bientôt.

» Edouard Ducret. »

Reprenant dans son numéro d'hier ses déclarations de la veille, la *Cocarde* ajoute ceci :

Nous avons enlevé ou fait enlever — dans quelles conditions, par quels moyens, nous le dirons plus tard, quand il le faudra, soit devant la Cour d'assises, soit devant la Commission d'enquête, — nous avons enlevé ou fait enlever dans un coffre-fort de l'ambassade de l'Angleterre à Paris, des papiers diplomatiques d'une gravité extrême.

Il résulte de ces documents, que des pièces diplomatiques très importantes ont été soustraites au gouvernement français, copiées et communiquées au gouvernement anglais par un homme politique français, subventionné par l'Angleterre.

Il y a dans les papiers dérobés, hélas ! bien autre chose encore, des choses même profondément douloureuses — et l'on doit parfois faire de durs sacrifices à la nécessité de rendre un service à son pays.

Mais que ceux qui désirent que toute la vérité soit connue soient rassurés, elle le sera.

SÉNAT

Séance du 19 juin 1893

Le régime des boissons

Le Sénat a adopté la proposition de la commission des boissons en ce qui concerne :

L'affranchissement de l'exercice pour les bouilleurs de cru employant les vins, cidres, poirées, lies, marcs, cerises, prunes, prunelles et mûres.

2° La capacité limite des alambics dont peuvent se servir les bouilleurs de cru.

Mais elle réserve ce qui a trait à ce qu'on appelle la consommation de famille.

Après un long débat, est adopté un article qui défend aux bouilleurs de cru de recevoir pour les distiller des matières alcoolisables ne provenant pas de leur récolte et qui fixe les pénalités.

Sont votées, sans débat, quelques dispositions concernant les loueurs d'alambics ambulants, la surveillance et la fabrication des appareils pour les bouilleurs de profession, les contraventions, les pénalités.

Séance du 20 juin

On n'a pas discuté moins de deux heures sur la quantité d'alcool pur que pourrait fabriquer le bouilleur de cru sans être soumis à l'exercice ; c'est ce qu'on appelle la consommation de famille ; sera-t-elle illimitée, ou de vingt litres, ou de quinze, ou de six ?

Finalement, le Sénat adopte la quantité proposée par M. Denormandie, soit 20 litres.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Les chaises aux concerts militaires

Le correspondant de la *Dépêche* revient sur un sujet dont nous nous sommes souvent occupés, malheureusement sans succès :

Nous ne voudrions pas être obligés de mettre tous les jours en cause notre municipalité ; mais en présence du retard apporté à l'accomplissement des engagements pris, nous nous voyons forcés d'entretenir encore une fois nos lecteurs d'une affaire qui a fait récemment l'objet de plusieurs articles.

Il s'agit des chaises aux concerts militaires.

Notre prière, M. le Maire avait promis que l'entrepreneur de ce service disposerait les chaises à proximité du kiosque de la musique toutes les fois qu'elle jouerait, afin que les personnes désireuses de s'asseoir, ne soient pas contraintes d'aller les chercher elles-mêmes et de les transporter du lieu du dépôt au milieu des allées Fénélon.

Nous nous demandons si M. le Maire a donné les instructions nécessaires ; mais ce qu'il y a de

certain, c'est que, comme par le passé, les amateurs de musique, et ils sont nombreux, se trouvent toujours dans la nécessité de faire la corvée.

Nous avons vu même, aux derniers concerts, bon nombre de dames traînant péniblement leur chaise, alors que les sièges auraient dû être bien rangés à l'avance par l'entrepreneur à l'endroit désigné.

Nous espérons que ce dernier appel sera entendu, et que des ordres formels seront donnés pour qu'à l'avenir satisfaction soit donnée au nombreux public, qui nous a chargé de faire connaître tout son mécontentement.

Nous nous proposons de traiter, dans un prochain article, un autre sujet qui intéresse également au plus haut point les amateurs de musique, nous voulons parler de l'arrosage des allées Fénélon, qui est absolument défectueux et insuffisant.

La viande dans la région

A Cransac, les bouchers, de leur propre mouvement, ont ainsi qu'il suit fixé le prix de la viande :

Boeuf, 0 fr. 30 la livre ; veau, 0 fr. 50 ; et mouton, 0 fr. 40.

Secours au département

Dans le projet communiqué aux députés, portant répartition des fonds de subvention destinés à venir en aide aux départements pour l'exercice 1894, le Lot est compris pour la somme de 53,700 francs.

Fête nationale

Par arrêté de M. le Préfet, les débitants de boissons sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts pendant la nuit du 14 au 15 juillet prochain.

Brevet élémentaire

L'appel nominal des aspirantes au brevet élémentaire aura lieu lundi prochain, 26 juin, à 7 heures du matin, au collège de jeunes filles.

Vélo-Sport Cadurcien

MM. les membres de la commission des courses du V.-S. C. sont instamment priés de se rendre à la réunion qui aura lieu demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la société, café Tivoli.

Ordre du jour : 1° Courses d'automne ; 2° Derniers préparatifs pour le championnat du Lot.

La pluie

Une pluie bienfaisante vient de tomber sur notre contrée.

Espérons quelle sera suffisante pour arrêter les ravages de la sécheresse et permettre aux éleveurs de garder dans leurs étables les bestiaux qui leur restent.

Malheureusement la grêle a fait des ravages considérables dans quelques communes du canton de Montcuq ; à St-Laurent, à St-Cyprien et Lebreil, les récoltes ont été particulièrement ravagées.

Facteurs à Paris

Les nommés Bonnet, de Larozière, près Cahors, et Martin (François), d'Espère, viennent d'être nommés facteurs de 3° classe à Paris.

Boeuf emporté

Le sieur Cabanes, conducteur de bestiaux, pour la maison Malbec, de Salviac, faisait, lundi, le transbordement de ses boeufs à la gare de Cahors, quand une des bêtes, entendant siffler la machine qui manœuvrait, prit peur, brisa la clôture et s'élança dans les jardins qui longent le rempart. Elle s'est jetée à l'eau et a traversé le Lot à la nage.

A 10 h. du soir, ce boeuf fut revu par Cabanes, Coulon fils, Vinet et Millet fils, de Cahors, qui le poursuivaient, au village des Junies.

Le lendemain, Cabanes, Grelet, voiturier, et Coulon, restaurateur, furent assez heureux pour le trouver à 5 heures du matin, dans la plaine de Pradines.

Après 3/4 d'heure de course à travers blés, vignes et tabac, on put se rendre maître de l'animal.

Arrestation

La police a arrêté lundi, pour outrage aux bonnes mœurs, le sieur Capmas, ancien porteur de contraintes, et sa concubine, la femme Couderc, demeurant tous deux au faubourg Labarre.

Condamnation

Dans son audience de lundi, le tribunal civil de Cahors, jugeant correctionnellement et en flagrant délit, a condamné Besse, dit Perrincou, à 4 mois de prison, pour vol de linge et d'étoffe au préjudice de MM. Cazes et Rigal, négociants, boulevard Gambetta.

Contravention

La police a dressé procès-verbal au sieur Rocco François, pour avoir fait parcourir au galop la rue du Lycée à son cheval attelé à la voiture.

Saint-Vincent

M. Marcenac, maire de St-Vincent, vient de verser à la caisse des bureaux de bienfaisance de

St-Vincent et de Luzech, la somme de 500 fr. provenant des dommages-intérêts à lui accordés par le tribunal de Cahors, lors de son procès en diffamation contre M. de Lafaurie, directeur de la *Petite Dépêche*.

Figeac

M. le Préfet de Lot accorde un témoignage public de satisfaction à M. Retournat Gabriel, qui a fait preuve de dévouement en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 22 JUILLET 1893

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (*Allées Fénélon*)

Pas redoublé	Leroux.
Si j'étais Roi (Ouvverture)	Adam.
Cloches de Corneville (Fantaisie)	Planquette.
Cavatine p. piston, par M. Laroque	Rossini.
Les Huguenots	Meyerbeer.
El Gitanillo (Fandango)	Kelsen.

VITICULTURE

Le Congrès viticole de Montpellier

Deux mille personnes au moins assistaient à cette réunion tenue au Grand-Théâtre de Montpellier.

En outre, de nombreux délégués du Languedoc et de la Provence, on a constaté la présence de pas mal de viticulteurs qu'on n'a pas l'habitude de rencontrer dans les réunions méridionales. Le Jura, la Côte-d'Or, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire, la Dordogne, le Lot ont envoyé des représentants.

M. le docteur Cot a la parole sur les tarifs de douane. L'éminent orateur ne craint pas de poser en principe que l'agriculture doit affirmer nettement ses sentiments protectionnistes. On est libre-échangiste ou protectionniste suivant ses besoins. Or, un pays à la fois industriel et agricole comme la France ne peut assurer sa vie nationale qu'en se protégeant contre les entreprises de ses voisins. Les pays étrangers lui donnent l'exemple.

La France aurait tort de sacrifier son marché intérieur au bénéfice imaginaire de ses exportations. La plupart des pays tributaires de la France, notamment pour les vins, cherchent, par des droits prohibitifs, à s'en affranchir ; les Etats-Unis, l'Amérique du Sud, la Russie sont dans ce cas.

La majorité, qui a repoussé le traité franco-suisse, a montré que l'agriculture française tout entière est très décidée à se solidariser. Il importe donc que nous demeurions absolument maîtres de nos tarifs pour nous protéger contre toutes les surprises et les événements (change, primes à l'exportation, etc....)

La mévente des vins ne provient pas des importations espagnoles.

Si les vins français se vendent mal, il faut en faire remonter la responsabilité : 1° au stock considérable introduit, en 1892, sous le couvert de l'ancienne loi ; 2° à la fraude engendrée par la fabrication clandestine des vins de raisins secs et à la production de vins de sucre.

De même qu'on a frappé d'interdiction la *saccharine* et les *moûts concentrés*, de même il faut savoir (ne fût-ce que pour n'être pas soupçonnés) s'interdire de faire des vins de sucre et arrêter les raisins secs à la frontière par des droits prohibitifs, 50 fr. les 100 kilos.

Sur la proposition du président, l'assemblée émet à l'unanimité le vœu que « le régime douanier inauguré par la loi du 11 juin 1892 soit rétabli et maintenu ; mais que le tarif sur les raisins secs soit porté de 15 à 50 fr. les 100 kilos. »

M. Jamais, député du Gard, vient s'expliquer sur son projet de réforme du régime des boissons. Il se déclare partisan du dégrèvement total des boissons hygiéniques.

Le déficit produit par un tel dégrèvement sera comblé par l'augmentation des licences, acceptée par le commerce en compensation de la suppression de l'exercice, et par la réglementation des bouilleurs de cru. Cette dernière mesure est indispensable pour réprimer la fraude, c'est-à-dire sauvegarder les droits du Trésor et assurer la moralité publique.

M. Jamais entend ne dégrever, sous le nom de vin, que le vin naturel « produit par la fermentation du jus de raisin frais. »

L'assemblée émet le vœu :

1° Que tous droits cessent d'être perçus sur les boissons hygiéniques : vins naturels, cidres et bières ;

2° Que le privilège des bouilleurs de cru soit supprimé, ou tout au moins réglementé ;

3° Que la loi de 1884 sur la détaxe des sucres de vendage soit rapportée et que le vinage à prix réduit soit interdit.

Sur la proposition de M. Malafosse, l'assemblée adopte un vœu en faveur de la représentation légale de l'agriculture.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Bains de mer de l'Océan

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Baz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Ploarnel-Carnac, Saint Pierre-Quiberon, Qorberon (Belle Ile-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bég-Mer, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1° Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement :

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire inclus, au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au-delà de Vannes vers Auray, aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne, La Patrie. C'est cela qui ne bon, Lorient, Quimper de n'être qu'un quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes soit en déca.

2° Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au Chef de Gare trois jours avant celui du départ.

Dernières nouvelles

L'affaire Clémenceau

Paris, 22 juin, soir.

MM. Millevoye, Deroulède et Ducret ont eu, dans la soirée, une entrevue de trois heures avec MM. Dupuy et Develle, qui ont déclaré ne pouvoir pas prendre officiellement communication des pièces dérobées à l'ambassade d'Angleterre, ni en accepter le dépôt.

On demandait à un centenaire quel potage il préférerait « Je ne mange que du « Tapioca Kils » répondit-il et je lui dois certainement l'estomac de fer qui me permet de digérer tout ce que je mange. »

 **MÉTHODE** (60 pages avec gravures) pour faire son vin depuis 0.10^e la bouteille. — BIÈRE, CIDRE, sirops, limonades, franco contre 15 centimes. — LIQUEURS exquises : Anisette, Chartreuse, Noyau, Menthe, Kummel, etc. — ETUI pour faire 1 litre avec notice franco 45 cent. Ecrire à H^c Clément, chimiste, à St-Quentin (Aisne).

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.
Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

1 ^{re} classe	2 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe
Nantes... 113 fr.	87 fr.	Angoulême... 91 fr.	68 fr.
Angers... 103	77	Bordeaux... 98	73
Le Mans... 103	77	Agen... 98	73
Tours... 91	68	Périgueux... 86	64
Blois... 86	64	Montauban... 98	73
Orléans... 86	64	Toulouse... 103	77
Poitiers... 91	68		

L'itinéraire comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini :

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (bains de Nèris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymouliers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n^o 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils sont énergiquement complément, et dont la demande se précipite dans le temps, soit au cours du voyage. — Monsieur D'après points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande,

soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

BILLET D'ALLER ET RETOUR

A PRIX RÉDUITS

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de **Laqueuille** desservant les stations thermales du **Mont-Dore** et de **La Bourboule**; 2^o pour la station du **Royat**, des billets aller et retour réduits de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de **10 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. — De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et La Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, billets d'Aller et Retour à réduits, valables pendant 3 jours.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la **Grêle et l'Incendie**. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Monteauté.

PRIX MODÉRÉS

Bibliographie

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la *Poupée*, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inculquer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; leur développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire un moment apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

QUINQUIN LABARRAQUE

VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHIES.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la cante

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soliel*.

Echarpes pour mairies et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction: 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, parait tous les jeudis.

(27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
Même des PLATES-VERRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetière, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n^o 7

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. — S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis. Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE de

Saint-Julien de Jordanne (Cantal)

Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris)... 0^r 30

La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Peinture
Vitrerie
Faux bois
Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n^o 40, CAHORS

Papiers peints
en
tous genres
Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT

En vente chez tous les libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.